



Contacts :

[xavier.rigolot@justice.fr](mailto:xavier.rigolot@justice.fr)

[marianne.vagneron@justice.fr](mailto:marianne.vagneron@justice.fr)

Tél. : 03.81.88.95.60

Depuis plusieurs années, le Ministère de la Justice s'attaque au service public en supprimant des postes et des services sans tenir compte de la réalité et des besoins des usagers. Cette politique rend le service public de la Justice exsangue et ne lui permet plus d'exercer correctement ses missions. Au lieu de donner des moyens à l'une des justices les plus pauvres d'Europe, le ministère multiplie les attaques contre ses agents.

Aujourd'hui, les autorités publiques tentent de faire porter la responsabilité du drame survenu en Loire Atlantique à des professionnels qui dénoncent depuis des mois le manque criant de moyens mis à leur disposition.

A la PJJ, nous nous adressons à des enfants qui font l'objet de décisions judiciaires. Tout comme au SPIP ou à la Magistrature, nous ne sommes pas à l'abri d'être directement pris à partie et d'être en demeure de répondre individuellement à des dysfonctionnements dont nous ne pouvons porter la responsabilité, faute de moyens humains et structurels.

A ce titre, nous dénonçons la pression portée à l'encontre d'un collègue de la PJJ Ouest de Nantes. Celui-ci s'est dernièrement vu dans l'obligation de rédiger un rapport circonstancié sur son action à la demande express de la Centrale parisienne. Il s'agissait d'un jeune dont il a actuellement la charge et pour lequel aucune solution satisfaisante n'est envisageable, faute de dispositif existant ou acceptant sa prise en charge, ce qui au final a abouti à un retour à l'envoyeur !

A titre d'exemple, dans notre seul service de milieu ouvert de BESANCON, nous suivons environ actuellement 300 jeunes pour lesquels un magistrat a ordonné notre intervention. Nous réaffirmons un b à ba, c'est qu'un mineur n'est pas un adulte en miniature. S'il commet un acte de délinquance, et s'il doit être sanctionné, il ne peut l'être qu'avec une finalité, celle de son éducation, un domaine qui nécessite la conjugaison de plusieurs disciplines. Et pourtant, nous assistons actuellement à une remise en cause sans précédent de la présence des assistants sociaux, des psychologues et des infirmières dans le suivi de ces jeunes au côté des éducateurs. Par ailleurs, les postes administratifs et techniques sur les services de la Franche-Comté deviennent également peau de chagrin au fil des nouveaux découpages géographiques.

Selon la convention des droits de l'enfant, l'éducation est un droit garanti par les États, ce qui inclut 4 impératifs : la dotation de moyens suffisants, leur accessibilité, leur acceptabilité et leur adaptabilité de manière à favoriser l'exercice des droits fondamentaux.

Actuellement, les directives gouvernementales sont bien éloignées de cette volonté. La pression à tous les étages (LOLF, RGPP, PSN, Contrat d'objectifs...) renvoie tous les agents du service public, quel que soit leur niveau de responsabilité, à la mise en œuvre d'une politique de suppression de postes, de moyens et de dégradation des conditions d'exercice des métiers. Les structures éducatives traditionnelles de la PJJ (foyer d'hébergement, unités d'insertion) sont menacées de fermeture et dans le même temps, nous sommes tous amenés à répondre individuellement à des demandes de plus en plus pressantes de notre administration, dans un environnement humain et social de plus en plus dégradé.

Nous avons alerté à maintes reprises les différents niveaux de notre hiérarchie (locale, territoriale, inter régionale) qui renvoie les représentants des personnels à une responsabilité active, leur reprochant d'être moteur du mal-être et de l'amplifier.

Tout comme au SPIP, nous ne sommes pas à l'abri d'être en demeure de se voir distribuer toutes les mesures en attente dans les services de milieu ouvert, faisant ainsi fi des disponibilités des agents et les rendant directement responsables de tout acte qui pourrait être posé par un jeune pour lequel le service doit exercer une mesure.

**Partout en France un mouvement de contestation se lève et cette journée est l'occasion de dénoncer les dérives que nous traversons quotidiennement et qui remettent en cause nos principes fondamentaux de justice sociale.**